

4.6 MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS D'EAU

PRESCRIPTIONS				
INDICATEURS	CRITÈRE 1 POINT	CRITÈRE 2 POINTS	CIBLE	
			MAISON INDIVIDUELLE	BÂTIMENT COLLECTIF
Équipements hydroéconomiques	<p>Équipements hydroéconomiques et économes en énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour la douche, la baignoire, l'évier et le lavabo, utilisation de mitigeurs bénéficiant du marquage NF « Robinetterie Sanitaire » classe C2U3. • Utilisation de packs WC ou ensembles (réservoir, cuvette, bâti, système de chasse d'eau) bénéficiant du marquage NF « Appareils Sanitaires » avec une cuvette utilisant moins de 7 litres d'eau et un mécanisme de double commande. <p style="text-align: center;">EXONÉRATION TFPB</p>	<p>Équipements hydroéconomiques et économes en énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les douches et les baignoires, utilisation de mitigeurs de type thermostatique bénéficiant du marquage NF « Robinetterie Sanitaire » classe C3U3. • Pour les lavabos et les éviers, utilisation de mitigeurs mécaniques bénéficiant du marquage NF « Robinetterie Sanitaire » classe C3U3. • Utilisation de packs WC ou ensembles (réservoir, cuvette, bâti, système de chasse d'eau) bénéficiant du marquage NF « Appareils Sanitaires » avec une cuvette utilisant moins de 7 litres d'eau et un mécanisme de double commande. <p style="text-align: center;">EXONÉRATION TFPB</p>	X	X
Suivi des consommations d'eau	<p>Suivi des consommations d'eau par télérelève ou report avec affichage pédagogique</p> <ul style="list-style-type: none"> • La consommation d'eau est télérelevée ou reportée sur un affichage pédagogique (par exemple : de type tablette, dalle tactile, smartphone, outil internet...). 	<p>Suivi des consommations d'eau par télérelève et facturation</p> <ul style="list-style-type: none"> • La consommation d'eau est télérelevée et facturée mensuellement. 	X	X
Récupération des eaux pluviales	<p>Récupération des eaux pluviales pour les usages extérieurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installer une cuve pour récupération des eaux pluviales et réutilisation de l'eau pour les usages extérieurs. 		X	

Nota : Pour répondre à l'exigence de l'option « Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties », le choix de mobiliser le critère 1 point ou 2 points de l'indicateur « Équipements hydroéconomiques » est laissé au demandeur de label, les prescriptions 1 et 2 points n'étant pas cumulables.

4.6 MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS D'EAU

POINTS DE VÉRIFICATION

INDICATEURS	REVUE DU DOSSIER TECHNIQUE	VISITE SUR SITE	JUSTIFICATIFS COMPLÉMENTAIRES
Équipements hydroéconomiques			Équipements hydroéconomiques et économes en énergie - critère 1 point <ul style="list-style-type: none"> Fourniture par le demandeur de label et/ou son représentant d'un justificatif des équipements posés précisant leurs marquages qualité (facture et/ou attestation).
			Équipements hydroéconomiques et économes en énergie - critère 2 points <ul style="list-style-type: none"> Fourniture par le demandeur de label et/ou son représentant d'un justificatif des équipements posés précisant leurs marquages qualité (facture et/ou attestation).
Suivi des consommations d'eau		Suivi des consommations d'eau par télérelève ou report avec affichage pédagogique <ul style="list-style-type: none"> Vérification de la présence d'un dispositif de comptage individuel des consommations d'eau (comptage de la consommation totale ou comptage séparé des consommations d'eau froide et d'eau chaude sanitaire). 	Suivi des consommations d'eau par télérelève ou report avec affichage pédagogique <ul style="list-style-type: none"> Fourniture par le demandeur de label et/ou son représentant d'une description exhaustive du système de télérelève installé, ou du système d'affichage pédagogique.
		Suivi des consommations d'eau par télérelève et facturation <ul style="list-style-type: none"> Vérification de la présence d'un dispositif de comptage individuel des consommations d'eau (comptage de la consommation totale ou comptage séparé des consommations d'eau froide et d'eau chaude sanitaire). 	Suivi des consommations d'eau par télérelève et facturation <ul style="list-style-type: none"> Fourniture par le demandeur de label et/ou son représentant d'une description exhaustive du système de télérelève installé et d'une copie du contrat de service justifiant la facturation mensuelle.
Récupération des eaux pluviales	<ul style="list-style-type: none"> Vérification sur le plan de masse de l'emplacement de la cuve de récupération des eaux pluviales. 		<ul style="list-style-type: none"> Fourniture par le demandeur de label et/ou son représentant d'un justificatif de mise en œuvre du système de récupération des eaux pluviales (facture).